



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 03 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le trois mai à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° B-2018-11

OBJET : SUBVENTION AU GROUPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL DU PAYS D'APT POUR LE FORUM COMMERCE 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 16 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 16

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD
CASTELLET: M. Edmond GINTOLI
CERESTE: M. Gérard BAUMEL
GARGAS: M. Maxime BEY
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIUX : M. Francis FARGE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
MURS : M. Xavier ARENA
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
VILLARS : M. Guy SALLIER



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180503-B-2018-11-DE
Date de télétransmission : 17/05/2018
Date de réception préfecture : 17/05/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2014-186 du 22 mai 2014 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment les compétences « Soutien aux structures d'accompagnement au développement économique » et « Soutien aux structures d'aides à l'insertion économique et d'accès à l'emploi »,

Considérant que l'association Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt (GCAPA) a pour but de promouvoir l'activité commerciale et artisanale par l'intermédiaire d'actions de communication et d'animation suivantes :

- Renforcement de l'attractivité du centre-ville,
- Maintien de l'offre commerciale globale,
- Animations commerciales et événementielles,
- Communication événementielle et générique,
- Dynamisation du commerce local.

Vu, la demande de subvention d'un montant de 500 € adressée à la CCPAL par le GCAPA, en date du 6 mars 2018, pour la réalisation du Forum des Métiers du Commerce à Apt le 9 Avril 2018,

Considérant le but de cette action, organisée en partenariat avec Pôle Emploi d'Apt, d'organiser des rencontres entre les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi de la filière Commerce,

Considérant, l'avis favorable de la commission développement économique en date du 19 mars 2018,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le versement d'une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'action « Forum des Métiers du Commerce », au Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt,

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Approuve, l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 € à l'association du Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt au titre de l'action « Forum des Métiers du Commerce »,

Autorise Monsieur le Président à signer tout document permettant l'attribution de cette aide,

Dit que cette subvention est inscrite au budget principal de la Communauté de communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.